

Plongeon Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de la Fédération sont en vigueur aux Jeux du Québec.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX HIVER 2012

A) CATÉGORIES EXISTANTES DE LA FÉDÉRATION

Liste des plongeurs, aux tremplins de 1 mètre et de 3 mètres :

CATEGORIE	AGE	SEXE	PLONGEON AVEC LIMITE DE CD	PLONGEON AU CHOIX	TOTAL
E	9 ans et -	F / G (1mètre)	2 CD max 3.6	2	= 4
E	9 ans et -	F / G (3 mètres)	2 CD max 3.8	2	= 4
D	10-11 ans	F / G (1 mètre)	3 CD max 5.4	2	= 5
D	10-11 ans	F / G (3 mètres)	3 CD max 5.7	2	= 5
C	12-13 ans	F / G (1 mètre)	3 CD max 5.4	3	= 6
C	12-13 ans	F / G (3 mètres)	3 CD max 5.7	3	= 6
B	14-15 ans	F / G (1 mètre)	4 CD max 7.2	3	= 7
B	14-15 ans	F / G (3 mètres)	4 CD max 7.6	3	= 7
A	16-18 ans	F / G (1 mètre)	5 CD max 9.0	3	= 8
A	16-18 ans	F / G (3 mètres)	5 CD max 9.5	3	= 8

CD.: coefficient de difficulté

B) CATÉGORIES PROPOSÉES PAR LA FÉDÉRATION POUR HIVER 2012

Idem qu'au point A)

La catégorie est déterminée par l'âge que l'athlète aura au 31 décembre de l'année de compétition en cours (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012)

C) AFFILIATION

Les plongeurs devront être affiliés au niveau Espoir.

D) PARTICIPATION

Le plongeur peut participer à une seule finale régionale, soit celle de son lieu d'appartenance (voir 11G) et peut donc représenter une seule région lors de la Finale provinciale.

E) MODE DE QUALIFICATION EN VUE DE LA FINALE DES JEUX DU QUEBEC 2013

Chaque région devra tenir un événement à l'hiver 2011-2012 afin de se qualifier pour participer à la Finale des Jeux du Québec 2013. L'événement peut être sous forme de compétition régionale ou de camp d'entraînement. Afin d'assurer la diffusion de l'événement, chaque région devra faire parvenir la date et lieu de l'événement, ainsi que les coordonnées de la personne en charge à Plongeon Québec au plus tard au 1^{er} novembre 2011.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2013

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	SEXE		ÉPREUVES
D = 11 ans et moins Né le 01/01/2002 et après	Masculin et féminin	1 m / 3 m	<u>Préliminaires</u> *2 plongeurs avec limite de CD (bases) **2 plongeurs sans limite de CD (optionnels) TOTAL : 4 plongeurs <u>Finales</u> *1 plongeur avec limite de CD (bases) **1 plongeur sans limite de CD (optionnels) TOTAL : 2 plongeurs

* La limite de CD des 3 plongeurs avec limite de CD (bases) est de 5.4 au 1 mètre et 5.7 au 3 mètres. Les 3 plongeurs avec limite de CD (bases) doivent être de numéros différents, à l'exception des chutes.

** 2 des 3 plongeurs sans limite de CD (optionnels) doivent être de numéros différents, à l'exception des chutes. Il est donc possible de répéter un plongeur dans les optionnels. Par contre, il doit être répété en finale. La chute peut être exécutée en finale.

C = 12-13 ans Né entre le 01/01/2000 et le 31/12/2001	Masculin et féminin	1 m / 3m	<u>Préliminaires</u> *2 plongeurs avec limite de CD (bases) **2 plongeurs sans limite de CD (optionnels) TOTAL : 4 plongeurs <u>Finales</u> *2 plongeurs avec limite de CD (bases) **1 plongeur sans limite de CD (optionnels) TOTAL : 3 plongeurs
---	------------------------	----------	---

* La limite de CD des 4 plongeurs avec limite de CD (bases) est de 7.2 au 1 mètre et de 7.6 au 3 mètres. 3 des 4 plongeurs avec limite de CD (bases) doivent être de numéros différents, à l'exception des chutes. Il est donc possible de répéter un plongeur dans les bases. Par contre, il doit être répété en finale. La chute peut être exécutée en finale.

** Les 3 plongeurs sans limite de CD (optionnels) doivent être de numéros différents.

B = 14-15 ans
Né entre le 01/01/98
et le 31/12/99

Masculin et 1 m / 3 m
féminin

Préliminaires

*3 plongeurs avec limite de CD (bases)
**2 plongeurs sans limite de CD (optionnels)
TOTAL : 5 plongeurs

Finales

*2 plongeurs avec limite de CD (bases)
**1 plongeur sans limite de CD (optionnels)
TOTAL : 3 plongeurs

* La limite de CD des 5 plongeurs avec limite de CD (bases) est de 9.0 au 1 mètre et de 9.5 au 3 mètres. 4 des 5 plongeurs avec limite de CD (bases) doivent être de numéros différents, à l'exception des chutes. Il est donc possible de répéter un plongeon dans les bases. Par contre, il doit être répété en finale. La chute peut être exécutée en finale.

** Les 3 plongeurs sans limite de CD (optionnels) doivent être de numéros différents.

Règlements de la FINA pour les CD

Lors de la finale régionale et la finale provinciale des Jeux du Québec, les plongeurs seront réalisés dans l'ordre choisi par l'athlète en exécutant d'abord les plongeurs avec limite de CD (bases).

Les règlements en ce qui concerne les championnats provinciaux Espoir ne s'appliquent pas pour les Jeux du Québec. Les passeports ne peuvent être réussis lors de la finale provinciale des Jeux du Québec.

L'athlète peut effectuer une chute par épreuve. Le CD de la chute avant est de 1.0 et le CD de la chute arrière est de 1.1 au 1 mètre et 3 mètres. Les sauts ne sont pas acceptés.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes maximum : 12 athlètes, 2 participants par épreuve, par catégorie, par sexe

Entraîneur – accompagnateur : 2 entraîneurs ou 1 entraîneur et 1 accompagnateur

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent posséder, au minimum, l'un des niveaux de certification du PNCE suivant :

- Pre-level 1 en plongeon (ancien PNCE en anglais)
- ou
- Moniteur en plongeon (ancien PNCE en français)
- ou
- Instructeur en plongeon – Certifié

À noter que les entraîneurs de la région seront favorisés pour accompagner les jeunes aux Jeux du Québec.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

La date limite d'affiliation : **1^{er} février 2013**

Coût : Niveau espoir

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition régionale ou inter-régionale.

F) ADMISSIBILITÉ

La région doit avoir tenu un événement à l'hiver 2011-2012, tel que stipulé à la section **IE)**

La région doit avoir participé au mode de sélection régionale choisi à l'hiver 2012-2013 tel que stipulé à la section **II E)**. Les régions devront faire parvenir la date de leur finale régionale, l'invitation et la procédure de sélection des athlètes et entraîneurs à Plongeon Québec au minimum un mois (4 semaines) avant la finale régionale ou au plus tard le **1^{er} novembre 2012**.

Date limite de la tenue de la finale régionale : A venir

Date limite d'inscription à SPORTSQUÉBEC : A venir

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Chaque catégorie aura une épreuve préliminaire et une finale. Les 8 meilleurs plongeurs accéderont à la Finale.

I) SURCLASSEMENT

Le surclassement d'une catégorie est autorisé. Cependant, l'athlète doit être inscrit dans la même catégorie à la Finale provinciale qu'à la finale régionale. Tous ceux qui font partie des exclusions ne peuvent compétitionner en surclassement.

J) SUBSTITUTION

Le prochain athlète ayant accumulé le plus de points selon les critères établis par la région où il a participé pourra agir en tant que substitut.

K) EXCLUSION

Athlète Excellence, Élite, Relève ou athlètes s'étant qualifiés pour les championnats canadiens Junior ou Senior entre le 1er septembre **2010** et le 31 décembre **2012**.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 12

Médailles d'argent : 12

Médailles de bronze : 12

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = toutes les épreuves

Point attribué à la première position = 38

Nombre de points séparant chaque position = 1

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la Fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTSQUÉBEC**.